



Bulletin d'inscription à une formation INTER



FORMATION DES ÉLUS LOCAUX
ET DU PERSONNEL TERRITORIAL

Merci de remplir l'ensemble des champs et d'envoyer votre bulletin
par mail ou par courrier ml'Aidil 15 rue Boileau, 78000 Versailles

COMMUNE OU ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Collectivité ou établissement public :

Code postal : Département : Nombre d'habitants :

Contact administratif - Suivi de la formation :

Nom, Prénom : Fonction :

Email : Tél. :

FORMATION

Thématique :

Programme :

Date(s) : Lieu :

APPRENANT(S)* À INSCRIRE À LA FORMATION

Prénom :

Nom :

Qualité :

Email :

Tél. :

Prénom :

Nom :

Qualité :

Email :

Tél. :

Prénom :

Nom :

Qualité :

Email :

Tél. :

Prénom :

Nom :

Qualité :

Email :

Tél. :

Coût de la formation :

Financé par la Collectivité / Établissement public

Plein tarif

Tarif réduit
Pour les villes
< 9 999 habitants

Tarif 4 apprenants
de la même
collectivité

Frais
de repas

Pour plus de renseignement

Tel : 0139 49 62 46

formation@aidil.fr - www.aidil.fr

À retourner rempli et signé par l'autorité territoriale par email ou par courrier à AIDIL.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné de
votre bon commande proforma.

Signature et tampon

*Si vous êtes porteur de handicap, merci de nous contacter en amont afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.
Retrouvez nos actions pour les personnes en situation de handicap sur aidil.fr/handicap

AIDIL se réserve le droit d'annuler ou reporter tout ou partie d'un cycle de formation, 72 heures au plus tard avant le début de l'action, notamment en cas d'insuffisance de participants ou, sans délai, en cas de force majeure. Une facture globale établie en fonction du nombre de participants sera adressée à chaque collectivité à l'issue de la formation et déposée sur CHORUS PRO. Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur un support papier et informatique par l'AIDIL afin de répondre aux demandes de formation et d'organiser la formation. Elles sont collectées par l'AIDIL et sont destinées uniquement à l'Association et à l'intervenant en charge de la formation. Elles sont conservées pendant 10 ans. La base juridique du traitement est le contrat. Conformément à la réglementation en matière de protections des données à caractère personnel (loi 6 janvier 1978 modifiée, Règlement Général sur la protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification de limitation de portabilité ou d'effacement en contractant le Délégué à la protection des données Péronnelles de l'association en envoyant un courriel à aidil@aidil.fr. Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits «informatique et libertés» ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.